



Province de Québec

AVIS PUBLIC

BUDGET 2014

Est par la présente donné par la soussignée que :

Conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, une séance extraordinaire se tiendra le **mardi 28 janvier 2014, à 19 h 00**, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, au 23 rue King à Huntingdon.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget pour l'exercice financier 2014 ainsi que sur le programme des dépenses en immobilisations de la Ville de Huntingdon pour les années 2014, 2015 et 2016.

Donné à Huntingdon, ce 16^e jour de janvier 2014.

Denyse Jeanneau
Greffière
